

COMMUNIQUÉ DE PRESSE, CULTURE / PATRIMOINE, ATTRACTIVITÉ, TOURISME — LE DÉPARTEMENT DÉCERNE LE LABEL "VILLAGES DE CARACTÈRE" À MONTMACHOUX

1 DOCUMENT - Publié le 10 mai 2023



Communiqué de presse - Le Département décerne le label « villages de caractère » à Montmachoux (10/05/2023)
PDF-896.96 Ko

 TÉLÉCHARGEMENT

Depuis 2013, le Département attribue le label « villages de caractère » afin de promouvoir une offre touristique de proximité et d'authenticité destinée aux visiteurs attirés par le charme des villages seine-et-marnais. Cette année, Montmachoux reçoit pour la première fois ce label. Le Département a également procédé au renouvellement de 7 communes labellisées en 2016.

Au cours de la cérémonie organisée par le Département au château de Blandy le 9 mai 2023, Véronique Veau, Vice-présidente en charge de la culture et du patrimoine, a décerné pour la première fois le label « villages de caractère » à Montmachoux. Les communes de Barbizon, Beaumont-du-Gâtinais, Grez-sur-Loing, Montceaux-les-Meaux, Seine-Port, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-sur-Bellot, dont le label a été attribué en 2016, ont été renouvelées pour une durée de 5 ans.

« Le Département continue de mettre à l'honneur la richesse de son patrimoine et la qualité du cadre de vie qu'offrent ses villages, qui concourent ainsi pleinement à l'attractivité de la Seine-et-Marne. Pour Montmachoux, c'est un partenariat durable qui commence aujourd'hui, à travers la remise de l'emblématique panneau d'entrée de ville », précise Véronique Veau.

« La démarche « villages de caractère » vise à récompenser les communes de moins de 3 500 habitants se distinguant par un patrimoine naturel, architectural, gastronomique ou culturel particulièrement remarquable. Ce label vient couronner l'action volontariste engagée par les élus, les associations et les habitants pour préserver, valoriser et développer les atouts touristiques de nos communes », ajoute Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.

La commune de Montmachoux rejoint ainsi cette année les rangs des 34 communes seine-et-marnaises labellisées.

Palmarès des communes seine-et-marnaises labellisées « Villages de caractère » :

- 2014 : Château-Landon, Donnemarie-Dontilly, Flagy, Larchant et Thomery
- 2015 : Bourron-Marlotte, Samois-sur Seine et Coupvray
- 2016 : Barbizon, Beaumont-du-Gâtinais, Grez-sur-Loing, Montceaux-les-Meaux, Seine-Port, Villeneuve-le-Comte et Villeneuve-sur-Bellot
- 2017 : Aulnoy, Blandy-les-Tours, Egreville, Maincy et Saint-Mammès
- 2018 : Boissy-aux-Cailles, Doue, Guérard, Montigny-sur-Loing, Saint-Augustin et Verdelot
- 2019 : Boulancourt, Carnetin, Moisenay, Noisy-sur-Ecole, Saint-Cyr-sur-Morin, Saint-Loup-de-Naud
- 2021 : pas d'attribution de label en raison du contexte sanitaire
- 2022 : Lesches
- 2023 : Montmachoux

Contacts presse :

- Pauline Maingre – 06.72.84.70.49 – pauline.maingre@departement77.fr
- Anne-Laure Boinnard – 06.79.38.52.96 – anne-laure.boinnard@departement77.fr